

Assemblée générale ABF vendredi 21 mai 2010 - Tours

Procès-verbal

Le Président, Pascal Wagner, ouvre la séance en accueillant les adhérents présents et en remerciant son prédécesseur, Dominique Arot, ainsi que l'ancien bureau national.

Il précise le déroulé de l'assemblée générale, et souligne la volonté du bureau national de laisser une large place aux débats.

132 personnes adhérentes sont présentes au démarrage de l'assemblée générale, 75 procurations ont été données. Total des votes : 207.

Présentation du rapport d'activités 2009

Pascal Wagner présente le rapport d'activités 2009, détaillé dans la note d'information envoyée aux adhérents :

- Les adhésions

On constate une légère baisse des adhésions individuelles, mais une hausse des adhésions de collectivités, ce qui risque de poser un problème stratégique à long terme. Le président souligne l'importance de demeurer une association fédérant toutes les bibliothèques et tous les bibliothécaires.

- Le travail des permanents

Il s'inscrit dans la continuité. Le Président exprime sa gratitude envers l'équipe, et annonce le recrutement imminent d'un webmestre animateur de communautés.

- Les partenariats

L'ABF a tenu sa place au cours des rendez-vous nationaux et internationaux (IFLA, ADBU, ADBDP, SOFIA, etc.).

Pascal Wagner rappelle quelques informations au sujet de l'IABD – au sein de laquelle l'ABF doit s'engager : il s'agit d'un regroupement informel d'associations à visée lobbyiste, qui pourrait devenir une fédération fonctionnant sur le principe de subsidiarité, à géométrie variable (favoriser des regroupements selon le sujet d'intervention). Des statuts seront proposés à une AG constituante prévue le 4 octobre 2010.

Pascal Wagner évoque ensuite sa participation au conseil du livre.

- Le fonctionnement

On constate un recul des abonnements pris par les adhérents à la revue *Bibliothèque(s)*

En revanche, le congrès de Paris a été une belle réussite (825 congressistes), de même que le blog du congrès.

- La formation

Cette année aura été cruciale, puisqu'il s'agissait d'obtenir la certification pour le titre d'auxiliaire de bibliothèques. Celle-ci a été obtenue début 2010, pour une durée de 5 ans.

La VAE a été mise en place.

- L'international

Pascal Wagner a participé à l'assemblée générale et à la conférence annuelle d'EBLIDA à Vienne en 2009.

- Les groupes régionaux

Le président souligne la belle activité des groupes régionaux, et le nombre important de journées, de visites ou de voyages d'étude organisés. Il les félicite et remercie.

Présentation du rapport financier 2009

Martine Itier-Coeur, trésorière, présente le rapport de gestion (cf. Note d'information).

M. Vergne, commissaire aux comptes, présente son rapport sur l'exercice 2009 :

- les comptes sont homogènes, dans la lignée des exercices précédents
- le total de l'actif et du passif s'élève à 900 000 €
- les produits s'élèvent à 600 000 €, les charges ont été maîtrisées
- le résultat de l'exercice est positif de 40 351 €

M. Vergne a procédé à un audit selon les normes de la compagnie nationale des commissaires aux comptes, au siège, à partir de pièces fournies, mais aussi auprès de tiers.

Il certifie que les comptes sont sincères et réguliers.

Puis il présente un deuxième rapport, lié à la convention entre l'ABF et l'ABIS – détenue intégralement par l'ABF.

Il est à noter que :

- Les montants facturés s'élèvent à 90 331 € parmi lesquels :
 - la mise à disposition de bureaux pour 7 570 €
 - la quote-part sur les frais locatifs pour 1 340 €
 - la mise à disposition de personnel pour 54 780 €
 - les coûts de gestion pour 20 000 €
 - frais d'affranchissement pour 6 639 €
- Les prestations sont identiques à celles de 2008

Jean Mallet, président de l'ABIS, présente le rapport d'activités de cette filiale commerciale dont l'ABF est l'actionnaire unique :

- bénéfice net de 20 798 €, soit une baisse de 53,5 % par rapport à 2008 ;
- la revue *Bibliothèque(s)* a vu ses recettes légèrement augmenter ;
- le chiffre d'affaires des insertions publicitaires a augmenté en 2009 ;
- une baisse des ventes des *Médiathèmes* est à constater ; cela est lié à l'absence de publication de nouveaux titres ;
- la baisse des produits s'explique par le fait que le salon professionnel a coûté plus cher (car sis porte de Versailles), et par une augmentation des charges ;
- par décision de l'actionnaire unique ABF, le montant des dividendes distribués est fixé à 15 000 euros.

Pascal Wagner propose d'ouvrir le débat à l'issue de ces présentations.

Anne-Françoise Bonnardel remarque que l'organisation d'un congrès à Paris rapporte davantage car les congressistes sont plus nombreux, mais que finalement, la rentabilité baisse car le nombre plus important d'exposants engendre des frais importants qui grignotent le chiffre d'affaires.

Olivia Maigre déplore que les présentations tournent beaucoup autour des finances, que le contenu des actions ne soit pas assez détaillé, et se demande quelle vision peut avoir de l'ABF un adhérent assistant pour la première fois à l'AG. Elle propose de recentrer l'AG sur les actions de l'association.

Jean Mallet rappelle que la présentation des rapports financiers est une obligation statutaire, et qu'on ne peut en faire l'économie.

Daniel Le Goff estime que la présentation faite à la tribune est faible en termes de contenu. Il demande quelle était la politique de l'ABF en 2009.

Anne-Françoise Bonnardel suggère de revoir le calendrier car un nouveau bureau doit rendre compte d'un bilan qui ne dépend pas de lui, ce qui rend l'exercice délicat. Comment définir une ligne politique qu'on n'a pas conduite ?

Dominique Arot rappelle qu'en 2009, 3 objectifs étaient poursuivis :

- la consolidation de la formation et sa certification
- le développement d'outils de débat interne et le site web
- l'investissement de l'ABF dans l'IABD

La faible présence des BU est soulignée : ce constat est à prendre en compte dans la relance des adhésions.

Suite aux débats, le rapport d'activités est adopté à l'unanimité des présents.

Le rapport financier est ensuite adopté à l'unanimité des présents.

Présentation du rapport d'orientation 2010

Après avoir rappelé l'environnement actuel des bibliothèques (monde en évolution, baisse des financements, importance du numérique, redéfinition des compétences, réformes, etc.), Dominique Lahary, vice-président, présente le rapport d'orientation, qui se construit autour des axes suivants :

- relancer l'adhésion et la participation des membres de toutes catégories, de toutes bibliothèques, de toutes générations. Le bureau national accorde une importance particulière à la diversité ;
- le maintien de l'activité des groupes de travail et commissions, mais aussi des groupes régionaux ;
- le site Internet, Bibliolab, un outil de débat en ligne, le recrutement d'un webmestre animateur de communauté ;
- la volonté de mieux communiquer, de promouvoir les bibliothèques ;
- la volonté de s'insérer dans les débats nationaux (14 propositions pour le développement de la lecture, les statuts, les concours, etc.) ;
- la création d'un comité d'éthique, ou « comité des sages » ;
- la coopération internationale ;
- l'investissement au sein de l'IABD, et les partenariats ;

Le débat est ouvert.

Christophe Pavlidès adhère à ce rapport. Il pose la question de la répartition des tâches pour l'organisation du « post Biblio-fr ».

Il est rappelé que les fonctionnalités de feu Biblio-fr seront partagées entre l'Enssib (emploi, veille, annonces, questions/réponses) et l'ABF (débat).

Annick Guinery souligne l'effort à faire auprès des étudiants : il faut les inciter à venir au congrès, accompagner les nouveaux adhérents, rassembler les jeunes congressistes.

Daniel Le Goff s'interroge sur le recrutement du webmestre et sur ce qui a ralenti le processus.

Pascal Wagner retrace l'historique du recrutement : il a fallu faire face à plusieurs désistements. Et, entre-temps, Intuitivarts, société ayant créé le site, a fermé. Le bureau envisage donc de modifier le profil de poste.

Pascal Wagner ajoute par ailleurs que le congrès de Lille, en 2011, aura peut-être pour thème la promotion des bibliothèques. Le groupe Nord/Pas-de-Calais se sent prêt. Une ouverture transfrontalière est envisagée.

Olivia Maigre se réjouit du fait que le groupe régional accueillant le congrès soit partie prenante dans le
AG ABF 21 mai 2010

choix du thème du congrès.

Un adhérent participant pour la première fois à l'AG estime que cela diffère de sa propre conception de la bibliothèque. Ce thème lui semble trop « marchand », il aimerait un thème qui soit plus proche des préoccupations des gens.

Dominique Lahary explique que « vendre la bibliothèque » signifie avant tout faire comprendre ce qu'est une bibliothèque, car les représentations sur les bibliothèques auprès des décideurs et du grand public peuvent faire obstacle à leur développement. Il s'agit d'un acte militant que de faire évoluer ces représentations. De ce point de vue, la campagne de l'IFLA « @ your library »», reprise dans un certain nombre de pays, est très intéressante.

Concernant la baisse des ventes de la revue *Bibliothèque(s)*, une adhérente propose un lien entre la revue papier et le site web.

Philippe Levreaud précise que cela est envisagé.

Pascal Wagner ajoute que tout est lié aux problèmes rencontrés avec le site.

Anne-Françoise Bonnardel propose qu'au congrès de Lille soit abordée l'image des bibliothèques et des bibliothécaires dans le passé et aujourd'hui.

Anne Dujol estime que la thématique est bonne, et rappelle qu'un congrès avait été organisé avec succès dans le sud il y a quelques années sur le thème « les bibliothèques font leur pub ».

Daniel Le Goff pose la question du périmètre du comité d'éthique.

Martine Itier-Cœur explique que le comité d'éthique est à mettre en rapport avec le code de déontologie. Elle rappelle qu'il s'agissait d'une idée de Dominique Arot et du précédent bureau.

Pascal Wagner précise que le comité d'éthique devra aussi contribuer à la définition de son propre périmètre d'action. Le code de déontologie est aussi à « rafraîchir ».

S'agissant des éventuels conflits locaux sur lesquels il pourrait être saisi, il ne saurait se substituer aux syndicats.

Il évoque ensuite les commissions et groupes de travail, et notamment la création ou la relance des groupes Vie de l'association, Communication et visibilité, Évolution du métier.

Les 14 propositions pour le développement de la lecture et la réforme territoriale sont ensuite évoquées : faut-il s'attacher avant tout à faire des propositions ou à dénoncer le plan ?

Un lien vers le blog sera envoyé aux adhérents afin de lancer le débat.

Le rapport d'orientation est adopté suite aux débats à l'unanimité moins 6 abstentions.

Présentation du budget prévisionnel 2010

Le budget prévisionnel est présenté tel que dans la Note d'information.

Daniel Le Goff s'interroge sur les 40 000 € de bénéfices et sur leur fléchage.

Martine Itier-Cœur répond qu'ils sont mis en réserve en prévision notamment de travaux à réaliser au siège. Elle évoque ensuite les frais qu'engendreront les vicissitudes liées au site Internet ; le potentiel déficit du congrès de Tours à absorber.

Joël Beau demande pourquoi le siège doit rester à Paris intra-muros. Il lui est répondu que le lieu actuel est pratique (entre deux gares), et que le coût d'un déménagement serait lourd à supporter.

Suite aux débats, le budget prévisionnel 2010 est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions

Avant de poursuivre l'assemblée générale, chaque membre du bureau national se présente rapidement. Marie-Josée Rich, vice-présidente, est excusée.

Le débat sur les textes présentés dans la note d'information (*Bibliothécaire : un métier de service public ; Une loi sur les bibliothèques ? Introduction au débat ; L'ABF et le travail dominical dans les bibliothèques*) est lancé. Pascal Wagner rappelle l'origine de ces textes, et souligne qu'ils ne sont pas « gravés dans le marbre », qu'il s'agit d'une base de discussion.

Plusieurs questions sont soulevées ; des remarques sont apportées, parmi lesquelles :

- la volonté d'interpeller les tutelles, notamment sur les 14 propositions du MCC
- le besoin de contribuer au débat en ligne, en-dehors de l'AG, car les textes sont denses et appellent une réflexion de fond
- la volonté d'entendre une prise de position du nouveau bureau, de savoir quelle parole le bureau va porter auprès des institutions
- la volonté de faire entendre la voix de l'ABF, de rendre l'association plus visible
- la nécessité pour les adhérents de s'emparer des outils de débat, notamment du blog
- le besoin d'organiser le débat, non seulement à travers des outils tels que le blog, mais aussi à travers des date-butoir pour les remontées au bureau, la production de synthèse, etc.

L'absence de Nicolas George, directeur du SLL, à la rencontre avec les institutions prévue le lendemain est annoncée, et suscite quelques réactions dans la salle.

Le texte sur le métier de bibliothécaire est alors évoqué : la médiation n'est pas assez mise en avant, le patrimoine n'est pas évoqué, la fracture numérique non plus. Ce texte ne reflète pas le métier tel qu'il est.

Dominique Lahary fait lecture des 14 propositions pour le développement de la lecture du Ministère de la Culture et de la Communication. Des remarques sont apportées, des questions sont posées :

- La BPI (proposition n° 1) a un rôle national à jouer, de conseil, de relais, mais ne se voit pas comme un modèle ou un « chef ». La BPI est en effet financée par les crédits nationaux ;
- Augmentation des horaires d'ouverture (proposition n° 3) : comment les bibliothèques seront-elles choisies ? Par appel à projet ?
- Complexité du contrat numérique (propositions 4 à 7), quid de la numérisation dans le cadre du grand emprunt ?
- L'ABF et le prix Sorcières peuvent-ils candidater (proposition n° 9) ? Une convention a été signée entre l'ABF et Lire et faire lire au dernier salon du livre de Paris. Cette convention nous permet de prendre contact avec l'association Lire et faire lire, très largement subventionnée par l'Etat, et qui s'inscrit dans une démarche pédagogique, dans le développement de la lecture à l'école. Il faudra toutefois donner corps à cette convention au fil du temps.
- A vous de lire (proposition n° 10) : le problème de la saisonnalité est soulevé. L'édition était-elle demandeuse d'un « temps fort » avant l'été, afin de « casser » la concentration autour de la rentrée littéraire ;
- Une naissance = un livre (proposition n° 11) : il faut soutenir la création originale.

Le travail dominical est ensuite évoqué. Le débat s'ouvre :

- On touche un public différent le dimanche ;
- Plus qu'une augmentation des heures en soi, il faut adapter les horaires au profil du territoire, proposer des horaires différenciés selon les espaces ;
- L'ouverture le dimanche doit être largement anticipée avec le personnel, et correspondre à un vrai projet de l'établissement ;
- Des « compensations » pour le personnel doivent être étudiées.

La question des horaires se pose en plusieurs termes :

- Le volume global ;
- Les jours d'ouverture ;
- La régularité ;
- La pause méridienne ;
- Les soirées ;
- Toutes les sections ou pas.

Enfin, il est suggéré de rendre plus apparent l'accueil des groupes, le travail en direction des collectivités, ce qui se passe à la bibliothèque lorsque les portes sont fermées au grand public.

L'assemblée générale est levée vers 23 h30.

Compte rendu rédigé par Maïté Vanmarque, secrétaire générale de l'ABF, avec la collaboration du Bureau national et validé par le président Pascal Wagner.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Wagner', written over a horizontal line.